

COMMUNE de MONTFLEUR

Mairie n°4 rue sous la ville 39320 Montfleur

Tél : 03 84 44 30 70

Courriel : commune.montfleur@orange.fr

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL

MUNICIPAL DU LUNDI 06 JUIN 2016 à 20 HEURES 30

Date de convocation : 31/05/2016

Présents : MM Joël ANTOINE, Michel CHAVANT, Philippe JACQUIN, Jean-Yves MEUNIER, Jean-Claude NEVERS, Jean-Louis TISSOT, Mmes Jacqueline AURINE, Eliane CATTENOT, Sophie FERROUILLET.

Absents excusés : Mme Sandrine GOULY, M. Claude BAUGEY (A donné pouvoir à M. Jean-Louis TISSOT)

Délibération n°2016-20 Cimetière : tarifs des concessions, nomination d'un responsable – gestion

Le Conseil Municipal, par 10 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 Abstention :

- Annule la délibération du 28 mai 2008 et celle du 24 octobre 2011.
- Fixe à compter de ce jour les tarifs pour 2 m² comme suit :
 - . En pleine terre ou en caveaux
 - => Concession de 15 ans = 200 €
 - => Concession de 30 ans = 300 €
 - => Concession de 50 ans = 450 €
 - . Columbarium ou jardin du souvenir
 - => Concession de 15 ans = 250 €
 - => Concession de 30 ans = 400 €
- Nomme en tant que responsables-gestion Mme Jacqueline AURINE et M. Jean-Yves MEUNIER (Qui acceptent cette fonction) pour réaliser le recensement des concessions et des tombes.

Délibération n°2016-21 : Mise en place d'un miroir de sécurité à Barézia

Le Conseil Municipal par 10 voix POUR, 0 CONTRE, 0 Abstention :

- Décide de lister tous les carrefours qui présentent un danger sur la commune.
- Charge M. le Maire de contacter les services du Conseil Départemental pour connaître les possibilités se rapportant à la pose d'un miroir sur une départementale.

Délibération n°2016-22 : Projet de revitalisation du centre du village

A l'initiative de certains membres de la Commission « Grands projets » et de la Commission « Travaux », des organismes ont été consultés pour étudier une ou des solutions permettant non seulement d'engager une réflexion sur une rénovation

éventuelle du patrimoine « Maison communale, bâtiment du Montfleuri » et Centre du village ainsi que d'apporter des solutions d'évolution du village par des modifications importantes.

Le but principal étant de minimiser les coûts pour la commune et l'apport de recettes sur le long terme pour le budget communal ; Les organismes intéressés par des projets sur la commune sont : Jura Habitat et la Semcoda. Le projet se décompose en deux étapes offrant une solution englobant la refonte du centre bourg de Montfleuri ;

1 ère étape : La maison communale

2 ème étape : Le bâtiment Montfleuri

Le Conseil Municipal procède à un vote à bulletin secret :

Votants : 10 dont 1 pouvoir.

Dépouillement => BLANCS = 2 bulletins

Reste comme suffrages exprimés = 8

POUR le Projet : 4 (Quatre) voix

CONTRE le Projet : 4 (Quatre) voix

Résultat => Egalité des voix

En cas d'égalité des voix, la voix du Maire est prépondérante. En conséquence, M. le Maire se prononçant « Pour le Projet », la continuité du projet est actée.

Délibération n°2016-23 : Réflexion sur un projet de commune nouvelle :

Suite aux lois n°2010-1563 du 16 décembre 2010 et n°2015-292 du 16 mars 2015, après un tour de table où chacun est invité à donner son avis sur le sujet,

Le Conseil Municipal par 10 voix POUR, 0 CONTRE, 0 Abstention :

- Est favorable à la poursuite de la réflexion sur un projet de commune nouvelle.
- Précise que ce sujet sera abordé lors de la prochaine réunion.

Pour extrait conforme, le 14 juin 2016

Le Maire, Jean-Claude NEVERS